

## COMMUNIQUE DE PRESSE du 11 mai 2020

### MDPH : réouverture progressive et adaptée des services

La MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) de La Réunion vous informe de la **réouverture progressive et adaptée** de ses services à compter du 11 mai 2020.

La plus grande attention est portée aux mesures des protections sanitaires tant des agents que des usagers. **L'accueil du public SANS rendez-vous restera suspendu.**

Nous maintenons notre politique d'**accueil téléphonique renforcé pour nos usagers** pour les missions d'information et de conseil (numéro vert **0800 000 262**) et pour **les missions d'évaluation**, les **entretiens par téléphone seront privilégiés**.

Il est rappelé que le **suivi des demandes en ligne** est accessible à partir de notre site internet [www.mdpd.re](http://www.mdpd.re) rubrique Mon dossier MDPH.

Des **dispositions complémentaires** ont été prises pour faciliter les démarches de usagers : retrait et dépôt des formulaires de demande devant les entrées du bâtiment, fiches de demande de rendez-vous disponibles sur site ou sur internet [www.mdpd.re](http://www.mdpd.re), possibilité d'envoyer des mails de demande d'informations sur [contact@mdp.d.re](mailto:contact@mdp.d.re)

La direction,

#### Pour rappel

Les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) ont été créées partout en France grâce à la loi du 11 février 2005 (**LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**).

A La Réunion, la MDPH a été officiellement **créée le 13 janvier 2006**. Ce groupement d'intérêt public **sous tutelle du Conseil départemental** a pour objectif principal de faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de handicap (sensibilisation, information, évaluation des besoins, reconnaissance de droits).

Durant la période de confinement, les services de la MDPH ont poursuivi leurs activités en télétravail et la commission CDAPH a fonctionné en visioconférence pour statuer sur les demandes reçues.

**La MDPH en quelques chiffres** : 80 agents, 23000 demandeurs par an, 60000 demandes de prestations évaluées et statuées, 16000 personnes accueillies par an, 54000 personnes reconnues en décembre.

